
PROCES-VERBAL

~ CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018 ~

L'an deux mille dix-huit, le 19 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 septembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Frédéric ETCHEGARAY, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY

Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Marie-Dominique GAY, Emmanuelle DALLET, Sophie DELETTRE, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique VIGIER.

~~~~~

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT).

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h00.

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2018**

Pour :	18 (dont 1 pouvoir)	
Abstention :	0	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Contre :	0	

→ *Arrivée de Mme Emmanuelle DALLET à 19h03*

ORDRE DU JOUR :

➤ **PERSONNEL :**

1. Création d'un poste d'adjoint technique :

Monsieur Le Maire explique qu'un agent technique a été mis à disposition de la commune de Mouguerre depuis le 1^{er} juillet et qu'un second partira à la retraite à la fin de l'année 2019.

Nous avons anticipé sur le départ en retraite, et lancé un appel à candidature en juin 2018.

Nous avons reçu 52 candidatures.

Benoit KUENTZ, Francis DAVRIL et Pascal SUHARRART ont fait une première sélection, et une douzaine de candidats ont été auditionnés (dont ceux de Bassussarry), afin de connaître leurs motivations.

A l'issue de ces entretiens, deux personnes se sont détachées : une d'Ahètze et l'autre d'Urcuit.

Comme c'est Benoit KUENTZ qui travaillera avec, Monsieur Le Maire lui a demandé son avis.

Les deux candidats en question ont été reçus une seconde fois, et c'est le candidat d'Urcuit qui a été retenu.

Il commencera le 1^{er} octobre 2018.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il a tenu à rencontrer les candidats de Bassussarry, en compagnie de Benoit KUENTZ pour leur expliquer ce choix.

La commune n'ayant pas de poste vacant sur le grade « adjoint technique », le conseil municipal doit donc en créer un, à compter du 1^{er} décembre, afin de respecter le délai de 2 mois pour la déclaration de vacance.

Le nouvel agent sera embauché en CDD du 1^{er} octobre au 30 novembre, avant d'être nommé stagiaire.

Question de M. GOÑY : Sans remettre en cause les compétences du candidat retenu, je m'étonne qu'on ne privilégie pas des jeunes de la commune, dont c'est le métier, qui ont déjà travaillé pour la commune en saisonniers. Ils sont jardiniers qualifiés, ils s'occupent de maintenance de machines, ils peuvent conduire un tracteur, et j'ai cru comprendre que c'étaient les critères de recherche. Je m'étonne qu'on ne privilégie pas les jeunes de la commune, je trouve cela désolant et je pèse mes mots.

Réponse de Monsieur Le Maire : Il nous fallait une personne compétente et avec de l'expérience, je ne mets pas en cause la compétence des jeunes de Bassussarry, mais attendez de voir le travail de la personne recrutée, et vous me direz « vous ne vous êtes pas trompé ». Benoit KUENTZ a vu les jeunes travailler dans le cadre de leur travail saisonnier, sur un plan technique, l'agent qui a 8/9 ans de plus qu'eux, a beaucoup plus d'expérience. A compétence égale, j'ai toujours privilégié la commune, mais quand la compétence et les expériences ne sont pas égales j'assume ma responsabilité, moi j'ai des comptes à rendre à tous les administrés et ce que je veux c'est l'efficacité. Je pense que même s'ils étaient déçus d'apprendre de vive voix qu'ils n'étaient pas pris, ils ont apprécié la démarche : Benoit KUENTZ au cours de cet entretien leur a bien expliqué le pourquoi, et leur a prodigué des conseils pour évoluer dans leur carrière et leur a proposé de les aider, ils l'en ont remercié, même s'ils étaient déçus.

Michel GOÑY : Vous allez me faire croire que les jeunes sont partis en disant « je vous remercie ».

Monsieur Le Maire : Je vous suggère d'en parler avec Benoit KUENTZ.

Michel GOÑY : Ce sont des gens qui font partie intégrante de la commune, ils font du bénévolat, et vous allez choisir quelqu'un de l'extérieur, je ne comprends pas.

Monsieur Le Maire : J'entends ce discours de démagogie partout.

Monsieur GOÑY : Je dis simplement que je trouve inadmissible d'avoir pris quelqu'un d'ailleurs alors qu'il y a des jeunes de Bassussarry qui postulent sur un poste à Bassussarry. C'est mon opinion et je l'expose à l'assemblée.

Vous allez donc dire aux parents : « votre enfant n'a pas assez d'expérience, c'est pour cela qu'il n'a pas été pris ».

Monsieur Le Maire : Qu'est-ce que j'ai fait en les recevant en tant que responsable ? Ils sont adultes, je ne vais quand même pas recevoir les parents. Je vous propose d'en parler avec Benoit. C'est sûr

qu'à 33 ans, il a plus d'expérience qu'à 23, mais je le répète, à compétences égales, j'aurais pris quelqu'un de la commune.

Michel GOÑY : Je ne remets pas en cause cette personne, je remets en cause votre politique de recrutement.

Frédéric ETCHEGARAY : C'est une embauche directe, ou il y a une période d'essai ?

Réponse : Dans la fonction publique territoriale, il y a un an de stage. Au bout d'un an, la commune a trois possibilités : soit le titulariser, soit prolonger le stage, soit arrêter le contrat.

Pierre SORHAITS : Que sait faire ce monsieur que ne sauraient pas faire les jeunes de Bassussarry ?

Monsieur Le Maire : je vous propose de faire une réunion avec Benoit KUENTZ, il saura vous dire mieux que moi. C'est clair que cette personne nous a démontré beaucoup plus d'expérience. et vous verrez.

Monsieur Le Maire met aux voix.

Pour :	16 (dont 1 pouvoir)
Abstention :	3 (M. GOÑY, Mme VIGIER, M. SORHAITS)
Contre :	0

→ ***Adopté à la majorité***

~~~~~

## ➤ URBANISME :

### 2. Sollicitation de l'Etablissement Public du Foncier Local (EPFL) Pays Basque :

Monsieur Le Maire fait un rappel de l'historique :

La famille Labruquère est venue voir Monsieur Le Maire et Michel LAHORGUE pour leur signaler qu'ils ne souhaitent pas vendre la maison de famille à un promoteur, mais que ce soit la commune qui l'achète pour éviter la démolition et la construction d'un bâtiment à cet endroit-là. Monsieur Le Maire les a remerciés, car ce genre de démarche est très rare. Jamais un propriétaire n'est venu le rencontrer pour une pareille démarche.

Nous les avons informés que la commune devait obligatoirement faire estimer le bien par le service des Domaines, qui l'a estimé à 640 000€. Cette information a été communiquée en toute transparence à la famille, qui l'a acceptée.

Ce qui est proposé ce soir : Aujourd'hui, il n'y a pas de projet, c'est une opportunité qui se présente, car l'emplacement de la propriété à l'entrée du village, s'intègre dans le développement du bourg, et les élus en auront besoin dans le futur pour le développement de la commune. Le Maire, en accord avec la famille, souhaite que la bâtisse soit conservée, même si des modifications ou agrandissements peuvent intervenir sur l'arrière. Elle fait partie du patrimoine de la commune, elle permettra de rappeler aux futurs habitants, qu'au départ il n'y avait qu'un tout petit bourg.

L'EPFL est l'outil qui permet de porter du foncier pour l'ensemble des communes du Pays Basque, il va nous permettre de saisir cette opportunité, le temps que la commune réfléchisse à un projet.

Nous allons solliciter l'EPFL, pour d'une part, lancer la négociation, qu'il n'y aura quasiment pas, étant donné la démarche de la famille, et d'autre part, toute la procédure administrative à mener. Ensuite cela nous laisse un an pour définir un projet dessus.

Selon le projet, la commune devra décider si elle continue avec l'EPFL, ou si elle souhaite acquérir le bien. Plusieurs projets sont possibles : associatifs, commerces, logement social...

Ce qui est proposé ce soir, c'est de délibérer pour missionner l'EPFL, ce qui ne veut pas dire qu'ils vont accepter. Une fois la délibération prise, Monsieur Le Maire doit présenter le dossier devant le conseil de l'EPFL pour expliquer tout l'intérêt de cette bâtisse dans le développement du centre bourg de Bassussarry.

Cette audition a lieu le 28 septembre. Si l'EPFL accepte le dossier, il se portera acquéreur du bien et portera le projet de la commune, qui se fera en toute transparence avec la famille Labruquère.

Question de M. SORHAITS : Est-ce que vous pensez qu'on peut mettre des commerces en rez-de-chaussée, donc vitrer les murs, et garder le cachet de la maison ?

Réponse de Monsieur Le Maire : Pour le moment nous n'avons pas de projet, mais le jour où on commencera à avancer sur des projets, on demandera à un homme ou une femme de l'art ce qu'il ou elle en pense. A voir, ce qui importe c'est de garder cette façade, qui est belle, au même titre que l'ancienne mairie, en face.

Dominique GALLOT : Garder le cachet de cette maison rentrera forcément en ligne de compte dans les décisions.

Monsieur Le Maire : On respectera notre parole.

Pierre SORHAITS : Dans ce contexte il serait peut-être plus simple d'y intégrer l'Ikastola.

Monsieur La Maire : Pour l'instant, il s'agit de saisir l'opportunité, et nous aurons un an pour réfléchir.

Philippe BIGOTEAU : quel est le coût de l'intervention de l'EPFL ? et quand la famille Labruquère percevra le fruit de la vente ?

Réponse : le portage classique de l'EPFL est de 1% de frais de gestion, quelle que soit la durée. Si tout se déroule bien, l'acquisition peut être bouclée avant la fin de l'année.

Monsieur Le Maire met aux voix :

|              |                     |
|--------------|---------------------|
| Pour :       | 19 (dont 1 pouvoir) |
| Abstention : | 0                   |
| Contre :     | 0                   |

→ ***Adopté à l'unanimité***

~ ~ ~ ~ ~

### ➤ **FINANCES** :

#### 3. Demande de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques :

Monsieur Le Maire rappelle que suite aux inondations survenues le 16 juillet dernier, la commune a subi beaucoup de dégâts : sur la voirie, les fossés, les talus publics.

Francis DAVRIL et Benoit KUENTZ ont fait chiffrer le coût des travaux de remise en état, qui s'élèvent à 145 000€ HT.

Il s'avère que l'Etat peut nous aider, c'est la raison pour laquelle nous avons fait la demande de subvention en suivant, nous n'avons pas encore la réponse.

Or Monsieur Le Préfet nous a autorisé à démarrer les travaux urgents.

La demande de classement en état de catastrophe naturelle a été faite le lendemain de l'évènement, mais au mois de juillet la commission était passée, il n'y en avait pas au mois d'août, il a donc fallu attendre celle du mois de septembre qui s'est déroulée la semaine dernière.

Il faut maintenant attendre la publication de l'arrêté au Journal Officiel.

Pour : 19 (dont 1 pouvoir)  
Abstention : 0  
Contre : 0

→ *Adopté à l'unanimité*

4. Création d'une commission pour les demandes d'indemnisation des commerçants du bourg :

Monsieur Le Maire rappelle que trois commerçants ont saisi la mairie sur leur perte d'activité en raison des travaux.

Cette perte d'activité ne peut s'apprécier qu'une fois le chantier terminé, ce qui est le cas depuis 3 semaines. Il y a lieu de créer cette commission pour étudier les comptes de telle sorte à définir s'il y a réellement perte d'activité.

On a relancé les 3 commerçants en question, pour obtenir des pièces complémentaires, qu'ils ne pouvaient pas nous fournir avant, car les travaux n'étaient pas finis. Leurs comptables doivent leur faire ressortir leur chiffre d'affaire.

Voici la composition de la commission proposée :

Monsieur Le Maire, Président,  
Claude YAOUANC, vice-président,  
Sophie DELETTRE,  
Hugues BIGÉ,  
Michel KLISZ,  
Pierre SORHAITS.

Monsieur Le Maire met aux voix :

Pour : 19 (dont 1 pouvoir)  
Abstention : 0  
Contre : 0

→ *Adopté à l'unanimité*

5. Décision modificative :

La parole est laissée à M. YAOUANC, qui explique que la décision modificative initiale a été modifiée, en raison d'une demande de remboursement d'une taxe d'urbanisme qui est arrivée de l'Etat (permis de construire annulé), on doit donc reverser la taxe d'urbanisme touchée, c'est la règle.

Si vous en êtes d'accord, on profite de la décision modificative pour prévoir les crédits et rembourser cette somme de 7 300€.

Les 6 000€ correspondent à l'achat du matériel en remplacement de celui qui avait été volé au centre technique.

Les 50 000€ correspondent à un avenant qui vous sera présenté dans la délibération suivante.

En fonctionnement, cela correspond aux sommes avancées pour les réparations suite aux inondations.

Monsieur Le Maire met aux voix :

Pour : 19 (dont 1 pouvoir)  
Abstention : 0  
Contre : 0

→ *Adopté à l'unanimité*

~~~~~

➤ **MARCHES PUBLICS :**

6. Avenant n°1 au Marché de travaux du centre bourg :

Monsieur Le Maire explique que le Lot n°2 du marché de travaux du centre bourg « réseaux secs » détenu par ETPM, pour 140 000€ TTC doit être modifié pour y intégrer des équipements supplémentaires, pour un surcoût de 50 496.72€.

Michel GOÑY : combien y a-t-il de bornes foraines ?

Réponse de Francis DAVRIL : il y a 3 bornes foraines, pour que les câblages soient aux normes pour les animations.

Michel GOÑY : mais aurons-nous la place pour accueillir les forains ?

Monsieur le Maire : cette année, un manège d'auto-tamponneuses devait venir, mais ils nous ont plantés au dernier moment.

Francis DAVRIL ajoute que Benoit s'était entretenu avec lui pendant la phase de travaux pour adapter le parking au mieux pour accueillir son manège sur le nouveau parking.

Michel GOÑY : l'année prochaine, avec le nouveau bâtiment qui sera construit (enfin j'espère), est-ce qu'il y aura la place ? et sur quel emplacement ?

Monsieur le Maire : Vous avez pu remarquer que l'entreprise avait installé une grue. On leur avait demandé de ne pas travailler pendant l'été, ni pendant la première semaine de rentrée scolaire.

Michel GOÑY : j'anticipe pour l'année prochaine pour savoir où vont pouvoir être mises les auto-tamponneuses ?

Francis DAVRIL : C'est au Comité de mettre en place leurs projets, nous verrons cela avec eux au moment venu. Les emplacements ont été prévus en fonction, pour accueillir les forains, mais aussi les autres animations du village.

Francis DAVRIL précise qu'il faut attendre le retour du Comité des fêtes, avec les nouvelles dispositions et de la commission de travaux ensuite.

Monsieur Le Maire met aux voix :

Pour :	19 (dont 1 pouvoir)
Abstention :	0
Contre :	0

→ *Adopté à l'unanimité*

~~~~~

➤ **SOCIAL :**

7. Renouvellement de la convention d'occupation de la maison pour tous avec l'association Biez Bat Ikastola :

La première convention de 3 ans, arrivait à expiration le 31 août 2018. Après avoir rencontré l'Ikastola, il leur a été proposé de la renouveler pour un an, suivant le projet annexé à la délibération, qui a été communiqué aux membres du conseil municipal.

Monsieur Le Maire met aux voix :

|              |                     |
|--------------|---------------------|
| Pour :       | 19 (dont 1 pouvoir) |
| Abstention : | 0                   |
| Contre :     | 0                   |

→ **Adopté à l'unanimité**

~~~~~

➤ INTERCOMMUNALITE :

8. Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de la Nive Maritime :

Monsieur Le Maire explique que la Communauté d'Agglomération Pays Basque a repris les compétences liées à l'entretien des cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2018, mais qu'elle n'a pas la compétence pour l'entretien du chemin de halage.

La proposition est de conserver le Syndicat intercommunal de la Nive Maritime, de telle sorte à pouvoir entretenir le chemin de halage avec une mutualisation des dépenses entre les communes et un service d'ingénierie assuré par la mairie de Bayonne. Par la suite (d'ici 3-4 ans), le chemin de halage pourrait rentrer dans le cadre du syndicat des transports, étant une liaison douce.

A l'époque à ERROBI, on avait également un beau projet pour créer une liaison douce qui allait jusqu'à Itxassou, en passant sur les îles d'Ustaritz. L'Europe devait participer à hauteur d'1 million d'euros, la Région également, mais lorsqu'on a voulu lancer le projet, tout le monde s'est retiré.

La Communauté d'Agglomération a ce projet en tête, qui est étroitement lié à l'activité économique, et l'importance de développer le chemin de Compostelle, mais pour le moment, personne ne le gère.

Les communes représentées sont Villefranque, Bayonne, Ustaritz, Bassussarry. Ce qui nous est proposé s'est d'adopter les statuts, et nous aurons à nommer les représentants lors d'un prochain conseil municipal.

Question de M. GOÑY : la participation des communes, est-ce par rapport aux mètres linéaires de chacune sur le chemin de halage ?

Réponse de Monsieur Le Maire : c'est très particulier, car il y a le linéaire qui entre en compte, mais il y a aussi la passerelle de Villefranque, qui n'a pas de linéaires sur le chemin de halage.

Il y a eu un calcul d'apothicaire qui a été fait il y a environ 15 ans, et qui convient à l'ensemble des communes. Le plus gros étant Bayonne, si nous faisons au linéaire, Villefranque n'aurait rien à payer, alors qu'aujourd'hui, Villefranque paie presque autant que Bassussarry.

M. GOÑY : on sait ce que ça représente en pourcentage ?

Monsieur Le Maire fait lecture de l'article 12.2 des statuts annexés à la délibération, détaillant le nombre de mètres linéaires, et les pourcentages pour chaque commune.

M. GOÑY : est-ce que ce syndicat va prendre en charge l'entretien des berges ?

Réponse de Monsieur Le Maire : Non, c'est de la compétence de la Communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018 (GEMAPI). Les diagnostics sont en cours sur l'ensemble des berges de la Nive et des autres cours d'eau.

Monsieur Le Maire met aux voix :

Pour : 19 (dont 1 pouvoir)
Abstention : 0
Contre : 0

→ *Adopté à l'unanimité*

~~~~~

➤ **QUESTIONS DE L'OPPOSITION :**

**1. Question posée par M. GOÏNY au dernier conseil municipal :**

*« La rénovation de la place et les travaux routiers impactent le chiffre d'affaires de nos commerçants.*

*La mairie dispose-t-elle d'une assurance pour couvrir les éventuelles demandes de dédommagement ?*

*Ces travaux, programmés de longue date, auraient pu s'accompagner d'une couverture de risque. Une demande chiffrée de dédommagement a-t-elle été faite ?*

*Si oui, par quels commerçants et pour quel montant ? »*

Réponse : il n'existe pas d'assurance couvrant les éventuelles pertes d'exploitation, il existe des assurances qui couvrent les travaux, si des engins causent des dommages sur les magasins (vitrines...).

Cependant les communes peuvent indemniser, mais sur leurs fonds propres. C'est le rôle de la commission créée ce soir, et ensuite le conseil municipal aura à délibérer sur le montant de ces indemnisations.

**2. Question de M. SORHAITS :**

*« Voie verte de la Nive : 05 septembre 2018 - Devis Colas OF 20180100026 - 0040 en date du 08 juin 2018 : Montant TTC 135 661 €.*

*Ces travaux permettraient aux randonneurs (et aux cyclistes) de relier le Bourg de Bassussarry à la Nive*

*et/ou au quartier du Golf et ce en toute sécurité. Cette voie verte nous permettrait de nous raccorder à Bayonne et à Ustaritz.*

*Ceci est une promesse de campagne partagée avec l'opposition.*

*Cet investissement équivaut au prix d'un terrain type Igeldia de 388 m<sup>2</sup> seulement vendu à 350 €/m<sup>2</sup>.*

*L'idée de ce busage serait de recouvrir le caniveau existant de Behic et de le partager en sens unique avec les voitures.*

*Pour le retour, seules les voitures auraient à remonter le chemin de l'aviation en direction du garage Lafontaine pour reprendre la 4 voies de Cambo. »*

Réponse de Monsieur Le Maire : ce devis avait été demandé par la commission de travaux.

Concernant les piétons, il y a un endroit prioritaire avant d'en arriver là : ce sont les virages en bas, au niveau des ateliers communaux, qui sont très dangereux pour les piétons.

La solution serait de créer un cheminement piéton qui emprunterait le même parcours que la course, cependant ce sont des terrains privés.

Je suis en pleine négociation avec les propriétaires pour obtenir l'autorisation de pouvoir aller jusqu'à la route qui mène jusqu'au lotissement du Golf. Mais soyons clairs, ce seront des chemins de terre, pas des allées goudronnées.



Le long de la route, il y a très peu de place, et aller faire un renforcement d'accotement, c'est très particulier car nous sommes sur des terrains compressibles, et techniquement parlant ce serait difficilement réalisable.

Francis DAVRIL ajoute que dans le cadre de ce devis, il n'a pas été fait référence à ces talus qui tombent, aux enrochements à prévoir. C'est vraiment un chemin particulier.

Ce projet n'étant pas figé financièrement, nous nous sommes rapprochés du Conseil Général, qui l'a acté, on devrait avoir la confirmation pour la prochaine commission de travaux.

Il y aura la création par le Département, d'un chemin qui traversera la forêt, qui monterait après chez M. Lassalle et qui descendrait au parking en bas du chemin de l'Aviation.

Aujourd'hui, c'est bien parti, on attend la confirmation.

Si cela se réalise, on profiterait du terrain qui appartient à la commune au bout du chemin de Jantot, pour créer un parking.

Ce qui est étonnant, car le Département n'était pas favorable au départ.

M. SORHAITS : ça avance mieux quand c'est la majorité qui fait les propositions que quand cela vient de l'opposition. Je vous félicite.

M. DAVRIL : j'en profite pour rectifier l'énoncé de la question, c'est 135 000€ H.T et non T.T.C.

Michel LAHORGUE tient à préciser que ce n'est pas un projet porté par l'opposition, car il était présent lors des premières réunions avec le Département, et qu'il est le premier surpris de leur positionnement, car au départ ils n'étaient pas du tout favorables.

M. SORHAITS : On a cette solution là, mais si on avait réussi à passer dans la buse du Golf, ça coûtait beaucoup moins cher et c'était aussi sympa, mais il faut connaître quelqu'un de bien placé au Golf.

Monsieur le Maire connaît bien les gens du Golf, il sait aussi que les golfeurs n'aiment pas que des personnes de l'extérieur viennent sur leur terrain, la cohabitation est difficile cela s'est confirmé pendant la marche et la course des fêtes.

Mme GAY tient à préciser qu'il y a un danger réel, avec les balles de golf.

### 3. Question de M. GOÑY :

*« Sur les bases de l'évaluation faite par l'EPFL à hauteur de 630 000€, la mairie va acheter la maison de Madame Labruquère.*

*Compte-tenu des finances saines de la mairie et du fait que nos enfants doivent être la priorité, pourquoi ne pas allouer cet espace à l'Ikastola aujourd'hui à l'étroit.*

*Même après rénovation, cette acquisition restera à tout point de vue un excellent investissement. »*

Réponse de Monsieur Le Maire :

Sachez tout d'abord que je suis en contact avec l'EPFL depuis pas mal de temps. Aujourd'hui, il n'y a pas encore de projet.

Ce que je regrette, c'est qu'on a proposé à l'Ikastola Bassussarry – Arcangues, les locaux de l'ancienne mairie et qu'ils les ont refusés. Aujourd'hui, ce n'est pas tellement l'Ikastola, qui y serait plutôt favorable, c'est SEASKA, qui préfère acheter un terrain et construire du neuf, un groupe scolaire de 70 enfants.

Sauf qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de terrain, SEASKA n'a pas beaucoup d'argent, on n'est pas sûr que l'agglomération vienne en financement, et si elle vient ce sera minime et SEASKA devra financer le reste.

La solution de l'ancienne mairie était bonne, car très bien placée, seul un passage piéton est à traverser pour rejoindre tout le pôle enfance-jeunesse (fronton, école).

Lors de la dernière réunion, je me suis même fâché car l'Ikastola nous reprochait de ne rien leur proposer.

SEASKA a un projet neuf, sur des terrains en centre bourg. Je vais rencontrer les propriétaires, mais je sais que ce ne sont pas des gens vendeurs, ils souhaitent conserver leur patrimoine, et je le respecte.

A partir du moment où la mairie se porte acquéreur de la maison Labruquère, il est certain que les services de l'Etat, si demain nous faisons du commerce ou des locations pour une école privée par exemple, comme l'Ikastola, ils regarderont les loyers, car il faudra automatiquement un retour sur investissement. Mais lorsqu'on rencontre SEASKA, on se rend compte qu'aujourd'hui, ils n'ont plus de moyens pour payer les loyers que l'on peut imaginer dans un tel cas.

M. GOÑY : qui fixe les loyers ?

Monsieur Le Maire : c'est la mairie, par délibération, mais on ne peut pas faire ce que l'on veut, il faut un retour sur investissement, sinon on se fera réprimander par le contrôle de légalité. Pour le loyer actuel, j'ai dû plaider leur cause, et cela a été accepté, car nous sommes sur des locaux partagés.

Il est clair que si l'investissement est sur 20 ou 30 ans, ce sera du 2 500€ par mois (voir plus) sur la totalité du bâtiment.

~~~~~

M. GOÑY souhaite revenir sur la nouvelle embauche : ce poste d'adjoint technique, c'est pour remplacer qui ?

Monsieur Le Maire : c'est pour anticiper sur le départ en retraite fin 2019.

M. GOÑY : donc si je comprends bien, si l'agent mis à disposition pour un an ne revient pas, il y aura une nouvelle embauche. Donc dans l'absolu, si ce sont les mêmes candidats, si le Monsieur d'Ahêtze re-postule, il passera devant les jeunes de Bassussarry ?

Monsieur Le Maire : on verra au moment du recrutement, D'ailleurs, pour Pascal, (il y a quelques années) qui n'était pas de Bassussarry, mais de Mouguerre ou Villefranque je crois, personne ne me l'a reproché et cela a été un très bon recrutement, alors que des personnes de Bassussarry s'étaient présentées.

M. GOÑY : je ne me permets pas de juger les gens, je juge simplement la façon de faire.

Monsieur Le Maire : je suis persuadé que si je vous mets dans la commission, vous allez tous les trouver bons et compétents, vu que vous aurez peur de dire non à quelqu'un de Bassussarry. Cette démagogie électorale on la connaît tous, mais c'est plus facile de dire oui à une personne que de dire non. Il faut assumer cette responsabilité et être courageux.

Pour répondre à la question que vous me posez pour savoir si les jeunes de Bassussarry doivent à nouveau postuler sur le poste à pourvoir l'an prochain, j'espère qu'ils se porteront de nouveau candidats s'ils le désirent, et qui vous dit que le candidat d'Ahêtze postulera ? Il aura peut-être trouvé du travail d'ici là. Par ailleurs, le profil recherché ne sera peut-être pas le même.

~~~~~

#### 4. Question de Mme VIGIER :

*« Au mois de Juin, j'ai été abordée par plusieurs administrés désappointés par la hauteur de l'herbe sur les bords des voiries, et leur aspect abandonné.*

*D'autres personnes, au lieu de s'en plaindre, m'ont fait comprendre qu'il y avait peut-être un avantage à tirer de cette situation, et je leur ai promis de vous soumettre le fruit de nos discussions.*

*Laisser pousser cette herbe d'habitude systématiquement et à peu près régulièrement tondue, a permis de voir apparaître des tapis de fleurs jusque-là inconnues dans notre voisinage, comme par exemple des orchidées sauvages, et bien d'autres.*

*Ne pourrait-on pas essayer, dans quelques endroits choisis, de ne plus couper l'herbe au printemps et laisser pousser les fleurs, voire même d'aider la nature en ensemençant ces parcelles de mélanges de fleurs méléfères à l'automne.*

*Ainsi, la commune ferait des économies en limitant le passage de ses agents, et participerait à la sauvegarde de l'environnement en offrant une source d'alimentation aux butineurs dès le début du printemps.*

*La tonte se limiterait ensuite à couper tout ceci une fois les fleurs séchées sur pieds, et éviterait plusieurs passages.*

*Par contre, des riverains m'ont aussi demandé d'attirer votre attention sur l'aspect d'abandon du petit parc Pausa Leku... »*

Réponse de Monsieur Le Maire : l'idée est très pertinente, je suis tout à fait d'accord.

Mme VIGIER : j'ai conscience qu'on ne pourra pas le faire partout, mais sur des petits espaces, les triangles, les choses comme ça, présents dans les lotissements, ça pourrait se faire.

Francis DAVRIL : Benoit KUENTZ est justement en train de travailler sur la gestion différenciée des espaces verts.

Mme VIGIER : la différence est spectaculaire, on voit des espèces de fleurs qu'on n'a jamais vu à ces endroits.

Francis DAVRIL : le souci c'est que pour certains on passe trop souvent, et pour d'autres, il faudrait tondre tous les jours...

Mme VIGIER : Concernant le parc de Pausa Leku, il serait bien de l'entretenir.

Réponse de Monsieur Le Maire : l'entretien en général sur la commune a pris beaucoup de retard cette année en raison du manque d'effectif aux services techniques (2 personnes sur 5), les inondations qui ont mobilisé les agents pendant plusieurs jours et les Fêtes du village.

Francis DAVRIL informe qu'une entreprise a été mandatée pour rattraper le retard au niveau des tontes, tout devrait rentrer dans l'ordre à la fin du mois de septembre.

M. GOÏNY : Cela fait plusieurs années qu'il n'est pas entretenu, là on ne peut plus rentrer. Il est dommageable que dans Bassussarry, cet endroit, qui n'est pas compliqué à entretenir, soit dans cet état. Il suffirait de mettre une table et des bancs, et les familles viendraient pique-niquer

Monsieur Le Maire : je suis tout à fait d'accord, il est important d'avoir des espaces naturels comme celui-ci où les habitants peuvent profiter de la nature.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h10.*

Fait à Bassussarry, le 20 septembre 2018.

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

